



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Séance du Conseil Municipal
du Mardi 11 Février 2025**

Affaire n° 5 - Délibération N° 2025-02/004

Autorisation à donner au Maire pour engager, liquider et mandater en 2025 les dépenses de la section d'investissement du Budget Principal dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2024.

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi onze Février à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 05 Février 2025

Date d'affichage : 05 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
21	05	04	03

Nombre de Conseillers votants : 26

Nom	Fonction	Présents	Procurations	Excusés
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x		
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint	x		
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x		
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x		
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint		Mme Myriam Lucie BROSIUS	
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x		
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x		
Mme Mugnette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x		
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal			x
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR	
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x		
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal			x
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal		Mme Gladys LISON	
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x		
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x		
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x		
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x		
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal			x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x		
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY	
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal			x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x		
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x		
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie PEROUMAL	

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
 Reçu en préfecture le 18/02/2025
 Publié le 19/02/2025
 ID : 971-219711256-20250212-443-DE

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents et cinq (05) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Autorisation à donner au Maire pour engager, liquider et mandater en 2025 les dépenses de la section d'investissement du Budget Principal dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2024.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « (...) En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette».

(...)
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement».

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement imputées au Budget Principal dans cette limite de 25 % avant l'adoption du Budget Primitif 2025 et selon la répartition suivante, étant précisé que le budget étant voté par chapitre, cette ouverture de crédits se fait également par chapitre :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Crédits ouverts par anticipation en 2025
20	Immobilisations incorporelles	162 100,00	40 525,00
202	Documents d'urbanisme	10 000,00	2 500,00
2031	Frais d'études	76 772,46	19 193,12
2051	Logiciels	75 327,54	18 831,89
21	Immobilisations corporelles	455 999,34	113 999,84
2128	Autre agencements et aménagement de terrains	16 947,51	4 236,88
21351	Installations générales, agencement, aménagements des bâtiments publics	42 209,93	10 552,48
215731	Matériel roulant	186 707,00	46 676,75
21578	Autre matériel informatique	17 800,00	4 450,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	74 801,69	18 700,42
21828	Autres matériels de transport	7 897,70	1 974,43
21838	Autre matériel informatique	36 314,15	9 078,54
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	15 000,00	3 750,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 668,00	1 917,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 653,36	12 663,34
23	Immobilisations en cours	1 651 305,06	412 826,27
2313	Constructions	210 850,00	52 712,50
2315	Installations, matériels et outillages techniques	1 440 455,06	360 113,77
Opérations		5 224 674,33	1 306 168,58
162	Bassins pédagogiques d'aquaponie	98 000,00	24 500,00
165	Espace Ludo sportif	347 900,00	86 975,00
166	Création Ludothèque, LAEP, Espace parent	1 724 000,00	431 000,00
109	Réaménagement décharge	295 235,76	73 808,94
12	Restauration terrain de Golf	97 349,81	24 337,45
125	Réhabilitation de la Marina	4 912,31	1 228,08
140	Requalification Marché central	2 652,28	663,07
141	Valorisation façade maritime	3 254,74	813,69
142	Aménagement rue de la Liberté	4 770,06	1 192,52
144	Base nautique	235 752,42	58 938,11
145	Aménagement Raisins-Clairs	97 349,81	24 337,45
147	Marché aux poissons	588 671,03	147 167,76
149	Aménagement espace touristique du Lagon	48 876,44	12 219,11

15	Grosses réparations écoles	95 156,46	23 789,12
151	Aménagement place de Pombiray	86 139,66	21 534,92
155	Réhabilitation Hôtel de police	66 088,31	16 522,08
157	Remise en état ouragan Maria	32 405,33	8 101,33
160	Plan EAU	10 028,65	2 507,16
26	Grosses réparations bâtiments	661 329,82	165 332,46
33	Réfection éclairage public	395 930,61	98 982,65
75	Réfection des réseaux d'assainissement	93 131,29	23 282,82
76	Réfection voirie	235 739,54	58 934,89
93	Opération Grand Site Pointe des Châteaux	0,00	0,00
TOTAL		7 494 078,73	1 873 519,68

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1;

Considérant qu'il est de bonne administration de faciliter la continuité de la politique d'investissement dans l'attente du vote du Budget Principal ;

Considérant l'avis de la Commission «Stratégies Fiscales et Financières, Affaires Économiques» du 24 Janvier 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER la proposition relative aux ouvertures de crédits pour la section d'investissement en l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2025 (Budget Principal) :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Crédits ouverts par anticipation en 2025
20	Immobilisations incorporelles	162 100,00	40 525,00
202	Documents d'urbanisme	10 000,00	2 500,00
2031	Frais d'études	76 772,46	19 193,12
2051	Logiciels	75 327,54	18 831,89
21	Immobilisations corporelles	455 999,34	113 999,84
2128	Autre agencements et aménagement de terrains	16 947,51	4 236,88
21351	Installations générales, agencement, aménagements des bâtiments publics	42 209,93	10 552,48
215731	Matériel roulant	186 707,00	46 676,75
21578	Autre matériel informatique	17 800,00	4 450,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	74 801,69	18 700,42
21828	Autres matériels de transport	7 897,70	1 974,43
21838	Autre matériel informatique	36 314,15	9 078,54
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	15 000,00	3 750,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 668,00	1 917,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 653,36	12 663,34
23	Immobilisations en cours	1 651 305,06	412 826,27
2313	Constructions	210 850,00	52 712,50
2315	Installations, matériels et outillages techniques	1 440 455,06	360 113,77
Opérations		5 224 674,33	1 306 168,58
162	Bassins pédagogiques d'aquaponie	98 000,00	24 500,00
165	Espace Ludo sportif	347 900,00	86 975,00
166	Création Ludothèque, LAEP, Espace parent	1 724 000,00	431 000,00
109	Réaménagement décharge	295 235,76	73 808,94
12	Restauration terrain de Golf	97 349,81	24 337,45
125	Réhabilitation de la Marina	4 912,31	1 228,08

140	Requalification Marché central	2 652,28	663,07
141	Valorisation façade maritime	3 254,74	813,69
142	Aménagement rue de la Liberté	4 770,06	1 192,52
144	Base nautique	235 752,42	58 938,11
145	Aménagement Raisins-Clairs	97 349,81	24 337,45
147	Marché aux poissons	588 671,03	147 167,76
149	Aménagement espace touristique du Lagon	48 876,44	12 219,11
15	Grosses réparations écoles	95 156,46	23 789,12
151	Aménagement place de Pombiray	86 139,66	21 534,92
155	Réhabilitation Hôtel de police	66 088,31	16 522,08
157	Remise en état ouragan Maria	32 405,33	8 101,33
160	Plan EAU	10 028,65	2 507,16
26	Grosses réparations bâtiments	661 329,82	165 332,46
33	Réfection éclairage public	395 930,61	98 982,65
75	Réfection des réseaux d'assainissement	93 131,29	23 282,82
76	Réfection voirie	235 739,54	58 934,89
93	Opération Grand Site Pointe des Châteaux	0,00	0,00
TOTAL		7 494 078,73	1 873 519,68

Article 2 : Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le18/02/2025.....
Et publication ou notification
du19/02/2025.....
Affichée en Mairie, le
.....19/02/2025.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire




Jean-Luc PERIAN.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 971-219711256-20250212-443-DE

